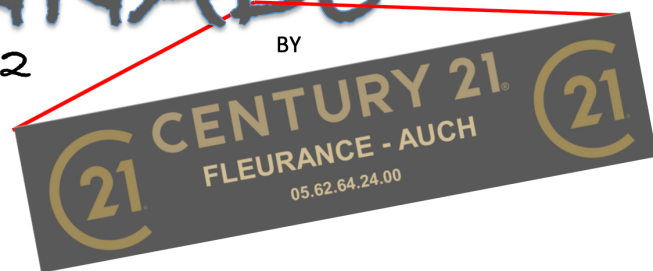


LA GASCONNADE

COMPÉTITION DE SCRAMBLE à 2



LE PRINCIPE

L'équipe s'inscrit pour les deux premiers tours de qualification, sur deux parcours différents au choix entre les golfs 9 trous participants.

Au cumul des deux tours de qualification, un classement en **NET** sera établi.

Les 36 premières équipes en **NET** seront qualifiées pour la finale.

La finale se jouera sur un parcours 18 trous.

A l'issue de la compétition, une remise des prix en **NET** sera organisée par le sponsor qui récompensera l'ensemble des 72 joueurs de la finale.

L'équipe qui aura cumulée le meilleur score des trois journées en **NET** sera sacrée vainqueur de la compétition.

Un prix spécial sera décerné à la meilleure équipe en **BRUT**, sur les trois journées.

Deux très beaux lots seront mis en jeu par tirage au sort.

Dates pour l'année 2023

Les qualifications sur les golfs 9 trous participants aux phases de qualifications.

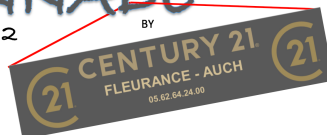
	Premier tour	Second tour
Golf de Fleurance	27 mai 2023	10 juin 2023
Golf de Las Martines	27 mai 2023	3 juin 2023
Golf de Masseube	27 mai 2023	10 juin 2023

La finale se déroulera au :

Golf du Domaine de Pallanne	1^{er} juillet 2023
------------------------------------	------------------------------------

REGLEMENT DE LA COMPETITION

LA GASCONNADE
COMPÉTITION DE SCRAMBLE à 2



ART1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une Fédération de golf française ou étrangère reconnue et répondant aux exigences du statut amateur.

Chaque joueur d'une équipe doit être à jour de son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition auprès de la Fédération, à la date limite des inscriptions.

Les golfeurs de moins de 16 ans doivent partager une équipe avec un adulte.

L'équipe doit être composée des mêmes joueurs du début à la fin de la compétition.

ART2 : FORMULE DE JEU

Pour chacune des étapes de compétition, l'équipe joue 18 Trous en Scramble à deux (suivant les règles du scramble de la FFG) et compte ses coups en stroke play, pour un résultat en stableford, **NET** et **BRUT**.

L'équipe cumulera les résultats en **NET** et **BRUT** de chaque étape de qualification.

Sur les tees de départs : les Messieurs jouent des repères jaunes et jouent toujours en premier.

Les Dames jouent des repères rouges et jouent en second.

Tees de départ rouges pour les garçons U12.

Pour les coups suivants, les joueurs choisissent l'ordre de jeu.

Les joueurs placent la balle à une longueur de carte sur tout le parcours (à une longueur de club, si règle locale)

La Compétition se joue sans caddie.

Les accompagnateurs sont autorisés, mais doivent impérativement ne pas venir en aide aux compétiteurs.

Les voiturettes sont autorisées, en priorité aux détenteurs d'un certificat médical en bonne et due forme, puis pour les vétérans. Dans la limite des possibilités de chaque golfs.

Les joueurs se chargent de leurs réservations ainsi que de leurs paiements auprès du club organisateur.

ART3 : INDEX

Pour participer, **l'index de l'équipe doit être supérieur ou égal à 12,0**, au cumul des index réels de chaque joueur, **au jour de l'inscription de l'équipe**.

Les index des joueurs de 36 à 54 seront ramenés à 36.

ART4 : CHAMP DE JOUEURS

Pour les tours de qualification sur les 9 trous, un maximum de 36 équipes par golf et par journée.

Pour la finale, 36 équipes, qui auront été qualifiés lors des deux tours de qualification.

ART5 : INSCRIPTION

L'inscription se fait, soit :

- En ligne, sur internet, via le site : www.golfetplus.com
- Par mail à « lagasconnade@golfetplus.com »
- Par courrier adressé à
GOLF&PLUS
16, avenue de l'Yser
32000 Auch.

Le formulaire d'inscription doit comporter les informations des deux co-équipiers constituant l'équipe :

nom, prénom, numéro de licence, index, tel portable, courriel, pays de résidence.
Le nom des deux parcours choisis.
Le mode de paiement de l'engagement.
Date et signature d'un des deux équipiers.

(un formulaire d'inscription se trouve en dernière page de ce règlement)

Après vérifications de la conformité de l'inscription et après son complet paiement, L'organisateur, GOLF&PLUS validera l'inscription par l'envoi d'un courriel d'accusé réception de la demande d'inscription. (seul ce courriel fera foi de l'enregistrement), l'équipe sera alors inscrite sur la liste officielle des participants, liste qui sera diffusée par courriel à tous les participants, dans la journée du 26 mai 2023.

Le paiement de l'engagement peut se faire de trois manières différentes :

- Par virement. RIB **IBAN FR76 1005 7195 0900 0203 5730 133**
BIC CMCIFRPP
- Par chèque adressé à l'ordre de
GOLF&PLUS 16, avenue de l'Yser 32000 Auch.
- Par carte bancaire via le site www.golfetplus.com
(paiement sécurisé)

Seule la date de validation de l'inscription sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle des participants.

L'ouverture des inscriptions aura lieu le : **24 mars 2023**
La fermeture des inscriptions sera le : **25 mai 2023 à 20 heures**

Dans la limite des places disponibles.

En s'inscrivant à la compétition les joueurs acceptent le règlement de la compétition, les règles du jeu du SCRAMBLE, le droit à l'image en matière de reportage d'un événement sportif, ainsi qu'à la politique de confidentialité en matière de RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

ART6 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est de :

- **60 euros**, par équipe pour les 2 journées de qualification.
soit 15 €/joueur/journée.
- **30 euros**, pour les équipes qualifiées pour la finale.
soit 15 €/joueur.

Les droits d'engagement couvrent les frais de gestion, le coût des lots et goodies.

Les droits d'engagement ne couvrent pas les extras personnels des joueurs : les balles de practice, les consommations au bar, la location de chariots, de voiturettes etc...

Les green-fees seront à régler directement à chaque golf avant le départ

ART7 : JOURS, HEURES ET MODE DE DEPARTS

Chaque tour a lieu le samedi.

Les heures de départ seront diffusées sur le site www.golfetplus.com, sur le site de la FFG (espace licencié).

La compétition se déroulera en shot gun, un briefing sur les règles locales sera présenté par les responsables du golf avant chaque départ.

Pour les phases qualificatives, le shot gun se fera le matin à 9 heures.

Suivant le nombre d'inscription un autre shot gun sera ouvert l'après-midi à 14 heures.

Pour la finale, un shot gun débutera à 13 heures.

ART8 : CARTE DE SCORE – COUPS RENDUS

C'est le logiciel RMS qui calcule le nombre de coups rendus, sur les cartes de scores, selon les règles de la FFG en vigueur.

ART9 : RÉSULTATS, REMISE DES PRIX ET PRIX

Publication des résultats après chaque étape.

Un cumul des résultats des phases qualificatives sera publié après la seconde étape.

Les 36 premières équipes en **NET** seront qualifiées pour jouer la finale.

à l'issue de la finale, plusieurs performances seront récompensées :

- **La meilleure équipe en NET**
- **La meilleure équipe en BRUT**
- **Toutes les équipes classées en net à l'issue de la finale suivant l'ordre des résultats.**
- **TIRAGE AU SORT**
2 séjours golifiques et spa pour deux personnes.

Le comité d'épreuve est le seul à décider de la répartition des prix dans un souci d'équité entre l'ensemble des joueurs.

En cas d'absence à la remise des prix, le prix est transmis à l'équipe suivante.

A l'issue de la remise des prix le golf du **Domaine de Pallanne** vous propose une Garden Party, pour y participer, il faudra s'inscrire et en régler le prix, directement au golf.

ART10 : LITIGE

En cas de litige, seul l'organisateur, GOLF&PLUS, sera habilité à être destinataire de la réclamation, la décision qui en résulterait sera irrévocable.

En cas de manquement au règlement de la compétitions ou du non-respect des règles de golf officielles au cours d'une phase qualificative ou de la finale, l'équipe se verra être disqualifiée de la compétition et ne pourra prétendre à aucun prix ainsi qu'à aucun remboursement des droits d'engagement.

ART11 : FORFAIT

En cas de forfait d'une équipe a l'issue des qualifications, ce sera la 37eme équipe qui sera repêchée et ainsi de suite ...

ART12 : L'ORGANISATEUR

GOLF&PLUS, l'organisateur de l'épreuve, se réserve le droit de modifier le présent règlement, les horaires de départs, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus et aura tout pouvoir de disqualifier une équipe.

INSCRIPTION A LA COMPETITION

LA GASCONNADE
COMPÉTITION DE SCRAMBLE à 2



Équipier 1

Nom : Prénom : N° de licence : Index :

Date de naissance : N° de tel : courriel :

Équipier 2

Nom : Prénom : N° de licence : Index :

Date de naissance : N° de tel : courriel :

INDEX de l'équipe (> à 12) index 1 + index 2 =

le 27 mai 2023

Choix du 1^{er} parcours

Golf de Fleurance	GOLF de Las Martines	Golf de Masseube
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Choix du 2nd parcours à jouer le :

<u>10 juin 2023</u>	<u>3 juin 2023</u>	<u>10 juin 2023</u>
Golf de Fleurance	GOLF de Las Martines	Golf de Masseube
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Montant de l'engagement de l'équipe pour la phase qualificative : **60€**

- Par virement : RIB **IBAN FR76 1005 7195 0900 0203 5730 133**
BIC CMCIFRPP

Merci de bien préciser dans le libellé de votre virement votre « NOM ET PRENOM ».

- Par chèque adressé à l'ordre de : **GOLF&PLUS**
16, avenue de l'Yser 32000 Auch.

- Par carte bancaire via le site **www.golfetplus.fr** (paiement sécurisé)

L'équipe accepte toutes les conditions du règlement « **LA GASCONNADE** » ainsi que les règles du jeu en scramble.

Lu et approuvé - signature

Retrouvez toutes les informations de cette compétition sur notre site internet www.golfetplus.com

toutes vos questions et envoi de vos inscriptions par mail :

lagasconnade@golfetplus.com

